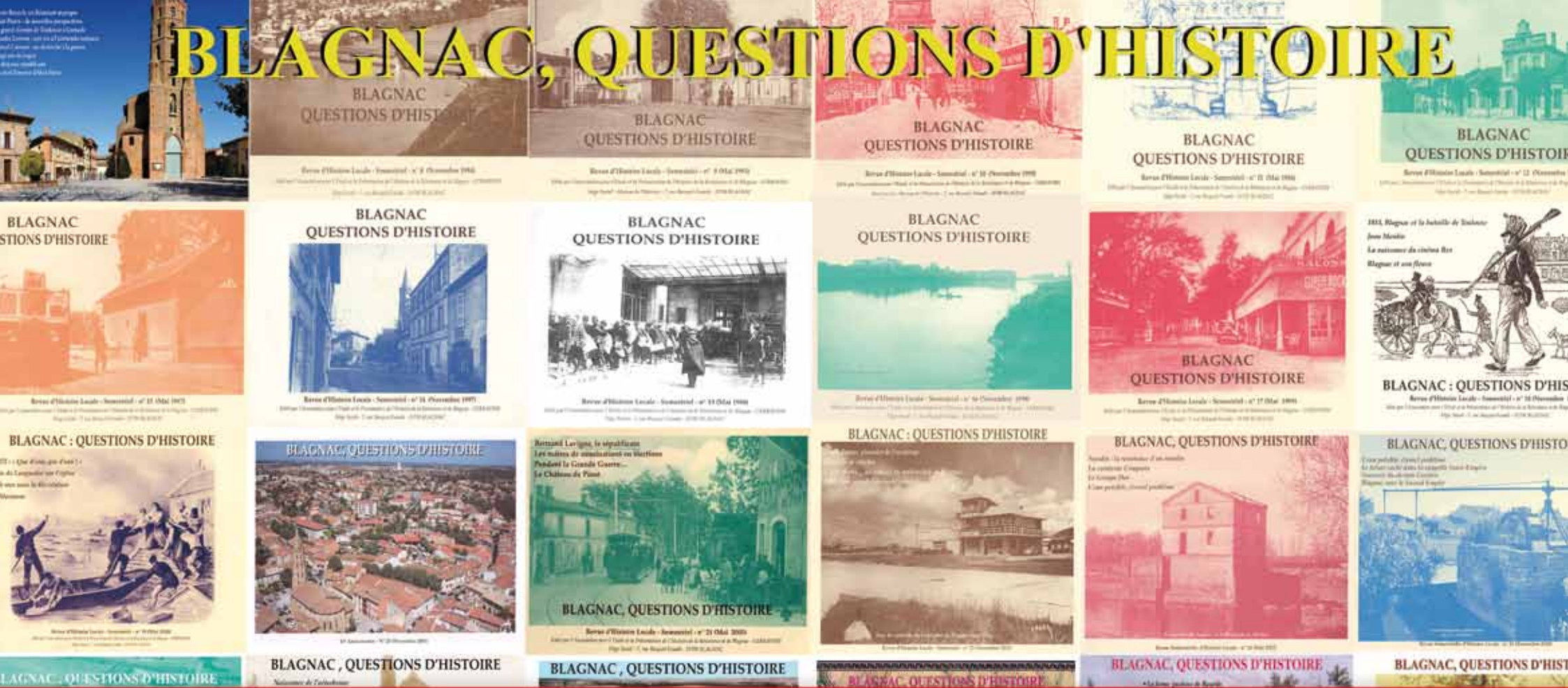


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



1990-2010

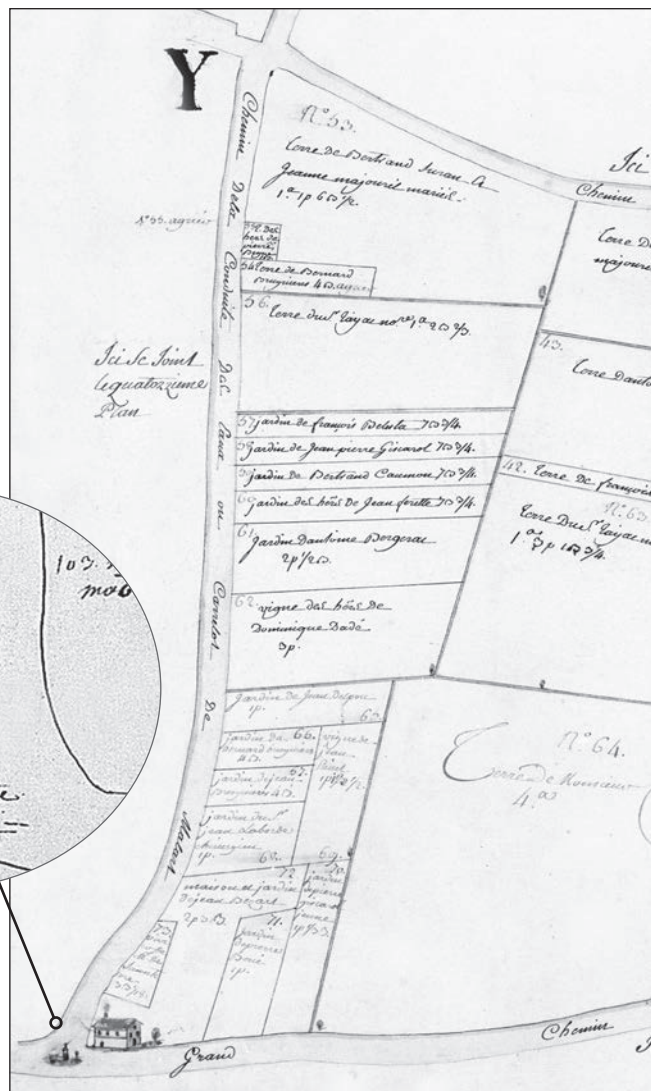
20^e anniversaire de la revue

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°40 (Novembre 2010)



Le chemin des Sœurs

Comme nous l'avons écrit dans le numéro 39 de notre revue, avant le passage de François de Malard à Blagnac, le lieu-dit « Malard » s'appelait « Fontenilles » à cause de l'existence de nombreuses sources, aujourd'hui canalisées et peu visibles.



Plan du XVII^e siècle (A.M. Blagnac)

Les d'Aldéguier auxquels Isabeau de Voisins a vendu son domaine en 1647, après avoir fait construire le château, revendent leurs possessions, en 1674, à Charles Dumont d'Attily, époux de Marguerite de Voisins. Même si, déjà, le « hameau de Malard » ne leur appartient plus, ce couple reste propriétaire des « eaux ».

Le 22 mai 1692, devant Maître Pierre Géraud, notaire à Toulouse, Charles Dumont et son fils, Gabriel, font vente à « Haut et Puissant Seigneur Messire Thomas Alexandre Morent, Chevalier, Conseiller du roi, Premier Président du Parlement de Toulouse » du château avec « toutes choses clouées et fichées à iceluy, enclos, jardin, bois, glaciers et pièces de terre qui aboutissent au grand chemin (actuelle rue du 11 Novembre 1918 (voir notre revue numéro 14) qui vient du port jusqu'au bourg de Blagnac et le long de ce grand chemin, les colombiers et autres bâtiments ». A tout cela, s'ajoutent « les eaux étant au château de Malard tant celle qui coule dans le petit réservoir qui y est compris que l'eau de sources voisines... » Le dit Seigneur Premier Président pourra les « faire conduire dans ses enclos et réservoirs par la conduite étant de présent au dit Malard... »

Ainsi, au XVII^e siècle, les barons de Blagnac amènent jusqu'à leur château les eaux recueillies à Malard par « le chemin de la conduite des eaux tendant au mazage de Malard » qui figure encore sur le cadastre des années 1740.

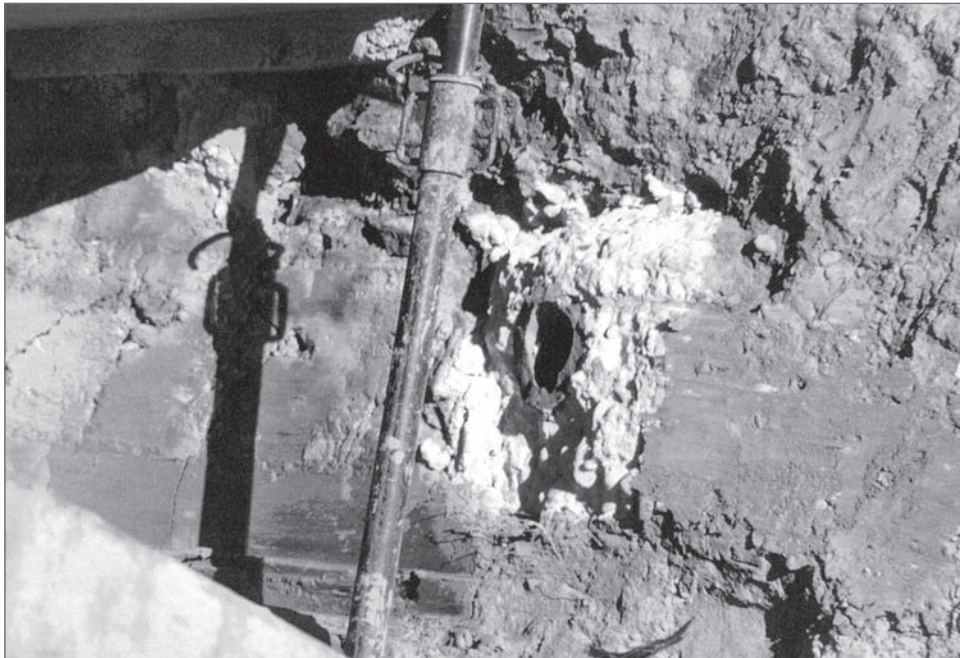
Lorsque le château se transforme en monastère, en 1850-53, les religieuses s'approvisionnent en eau de la même façon. Elles deviennent propriétaires, tout comme les barons, des réservoirs d'eau potable de Malard, près de la route de Grenade, et du chemin longeant le fossé d'écoulement.

Cette conduite en belles « violettes », datant peut-être des d'Aldéguier, une fois recouverte, a été jalonnée, tous les vingt mètres, de colonnes creuses favorisant l'aération et évitant « les coups de bélier ».

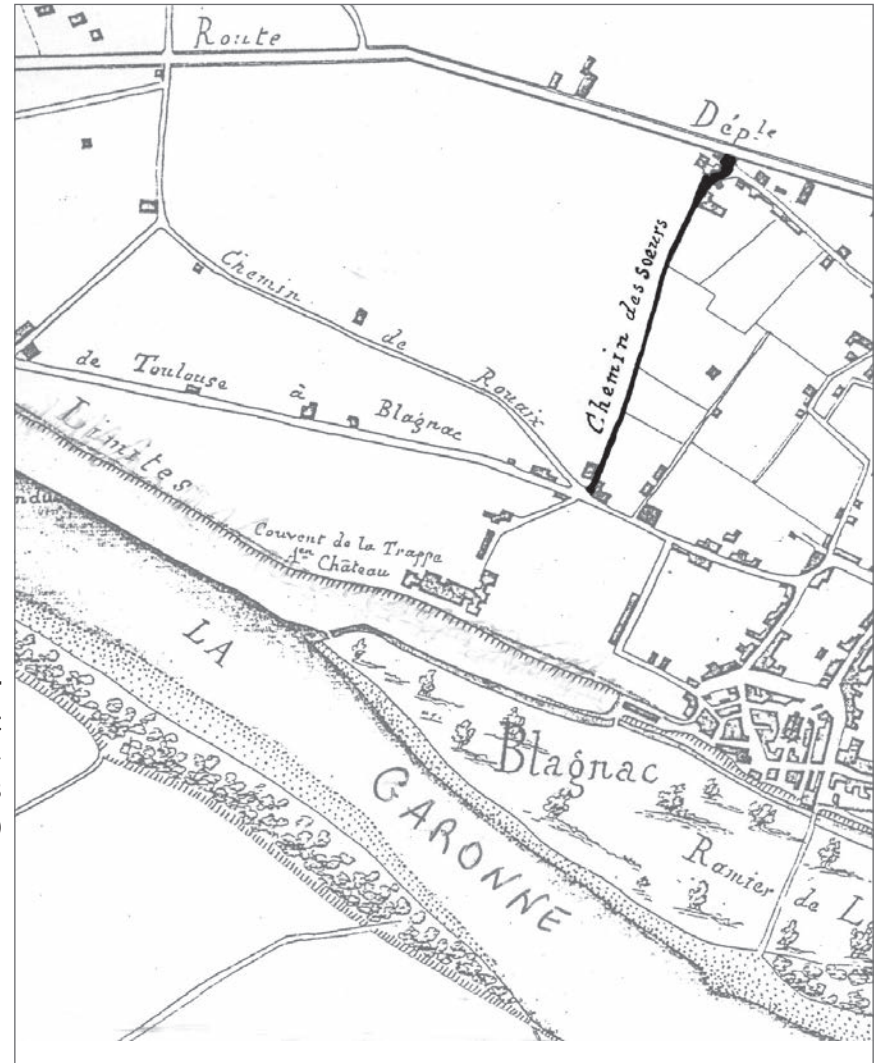
D'anciens Blagnacais, enfants à l'époque, ont vu, peu avant les années trente, à chaque extrémité du chemin, deux grosses bornes, d'environ 1,30 mètre de hauteur, reliées par une chaîne empêchant le passage des



◀ La petite construction du réservoir récemment démolie (cliché S. Béret)



▶ Le futur chemin dit « des Sœurs » (plan de 1878 A.M. Blagnac)



◀ La canalisation (cliché G. Lapoutge)

charrettes et, de temps à autre, une religieuse venir vérifier le bon respect de cet interdit. Seuls, les quelques cultivateurs riverains peuvent, alors, emprunter ce chemin.

Les Blagnacais supportent mal cette situation. En août 1921, M. Grazide, conseiller municipal, propose que « des démarches soient faites à seule fin de savoir s'il serait possible de faire un bassin à Malard, à la source du couvent, afin

de capter le trop-plein de la dite source qui serait mis à la disposition du public ». Dans la séance de janvier 1924, le conseiller, M. Colmel, demande « de faire le nécessaire pour classer le chemin des Sœurs comme chemin communal et non comme propriété du couvent ». *

En octobre 1930, un échange épistolaire entre les religieuses et M. Adrien Ginestet, maire de Blagnac, montre combien celles-ci restent attachées à leur droit de propriété. Constatant que « la chaussée de ce chemin a été impraticable durant l'hiver dernier », la municipalité y fait déposer



« deux tombereaux de gravier ». Aussitôt, les religieuses s'indignent. Leur Mère supérieure, Jeanne Déleris, écrit que « le dépôt de gravier sur ce chemin, pouvant être considéré comme un acte de propriété, elle somme Monsieur le Maire de le faire enlever afin de maintenir les droits sur ce chemin privé reconnu de tout temps comme propriété du couvent ». Monsieur Ginestet répond que « le principe de la propriété du chemin n'était et n'est nullement en cause » et que « en vertu des lois récentes, les communes sont invitées à mettre en bon état de viabilité, tous les chemins même privés ».

Ce dépôt de gravier, pense-t-il, « ne pouvait qu'être agréable » aux religieuses, mais puisqu'elles y voient une mauvaise intention, elles peuvent « se charger exclusivement de l'entretien du chemin » et il « accepte avec plaisir d'être déchargé de cette dépense ».

De tels « conflits » amènent les religieuses, après réflexion, à abandonner, au profit de la commune, le chemin qui ne leur procure, en fait, que des ennuis. Nous ne connaissons pas la date de cette « cession à l'amiable ». Par contre, nous savons qu'en 1935 quatre familles dont les noms figurent dans le recensement de 1936, habitent ce chemin dit « des Sœurs » pour la première

L'une des extrémités du chemin, élargi et bien changé depuis, où s'élevaient les bornes
(cliché J.L. Rocolle)



Une des familles habitant le chemin des Sœurs : les Barthet (collection famille Laconde)



fois dans un document officiel. Ces personnes demandent à être raccordées au réseau électrique. Le 3 mars 1935, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Bonifas, adjoint au maire, prend la décision de contacter « la Société Pyrénéenne d'Énergie Électrique » afin qu'elle dresse « un devis concernant l'installation à faire dans ce quartier ».

Ce chemin menant aux « eaux de Malard », entré dans le domaine public, apparemment vers 1935, prend et garde encore le nom des dernières propriétaires : les religieuses communément appelées « Sœurs ».

Jean-Louis Rocolle et Suzanne Béret

* Les délibérations du Conseil municipal donnent de précieux renseignements, mais, bien souvent, ne mentionnent pas le résultat de ses démarches.

SOURCES

- Archives départementales de la Haute-Garonne 3 E 4272

- Archives municipales de Blagnac

Série D : 1D 28 1D 29

Série F : Recensement de la population, en particulier celui de 1936

